

Image not found or type unknown



Coupe d'arbres dans propriété privée.

Par **actel**, le **11/03/2016** à **16:34**

Bonjour.

S'il vous plaît, sauriez vous me dire de source sûre si le fait qu'une personne se soit permis de pénétrer dans ma propriété sans autorisation , et de couper plusieurs "gros" et "beaux" arbres , est ce que cela constitue de nouveaux faits apparus permettant la recevabilité d'un recours en révision d'un dernier jugement ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Sincères salutations.

CG.

NB: Si éventuellement vous auriez besoin d'autres renseignements, je suis bien sûr à votre disposition.

Merci.